



Comité Syndical du 09 septembre 2015

## Compte rendu

---

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 01 septembre 2015, s'est réuni le 09 septembre 2015 à 19h30 à la Salle de la communauté de Communes Les Vallons de la Tour, sous la présidence de Monsieur Alain Berger

### *Titulaires*

BERGER Alain	CHABERT Jean-Pierre
BERGER Dominique	GROS Hubert
COMBEROUSSE Yves	FREMY Didier
DOYEN Eric	COCHARD Bernard
RABUEL Guy	ZIERCHER André
WIRTH Jean-Pierre	DOIDY Bernard
VITTE Gérard	REY Christian
SIMONDANT Martial	COQUET Raymond
BALLEFIN Robert	MARCEL Roger
BARRAL-JOANNES Anne-Laure	REYNAUD Jean-Louis
LAUDE Michel	ARCHER Jean-Claude
LAVILLE Christophe	DUVERNE Christophe
PIOLAT Jean-Christien	ARNAUD Thérèse
VASSAL Guy	RABATEL Daniel

### *Suppléants*

AIMONETTI Robert	PERRICHON Marie-Madeleine
BADIN Jean	REYNIER Jacques
BADIN Pascale	MEYRIEUX Jean-Pierre
CARRON Michel	SAVELLI Marie-Christine

---

**Assistaient également :** Mmes EVRARD Marie-Christine, MASSARD Emmanuelle, THEURIAU Fabienne (Soberco), JACQUES Marine (DL), MC CORMICK Karen et Mrs JOLY Bernard, BLANQUET Olivier, SAULNOER Damien, TEPELIAN Jean-Christophe, MARY Philippe

**Excusés :** M.DURA Jean-Christophe, GIROUD Maurice et TORRES Gilles

Le quorum étant constaté, M. Le Président ouvre la séance.

Le Président présente l'ordre du jour.

Le premier point porte sur l'état d'avancement de la révision. Le Président indique que le calendrier de la révision est serré étant donné la nécessité d'approuver le SCoT au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il indique que l'objet de la réunion de ce jour est de présenter les travaux en cours afin d'informer les élus de l'avancée de la révision.

Il laisse ensuite la parole à Madame Evrard qui rappelle les compléments à apporter au SCoT dans le cadre de la révision, les éléments de procédure et le calendrier. (cf document joint par courriel)  
Elle informe également de la tenue de 3 réunions publiques à 20h le 30/9 à la Tour du Pin, le 2/10 à Bourgoin Jallieu et le 9/10 à Saint-Jean de Bournay.

**Sur le volet environnement**, Fabienne Theuriau du bureau d'études Soberco présente ensuite l'actualisation de l'Etat initial de l'environnement du territoire du SCoT en insistant sur les enjeux. (cf présentation jointe)

Philippe Mary de l'agence d'urbanisme de Lyon précise la nécessité de renforcer dans le SCoT les chapitres « trame verte et bleue » et « énergie et climat ». (cf présentation jointe par courriel).

Le Président indique qu'il faut effectivement encourager les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle notamment en développant le covoiturage. Il souligne l'engorgement des principaux axes du territoire qu'il convient de réduire. Il précise que sur ce point les EPCI s'engagent déjà dans cette mise en œuvre des orientations du SCoT.

Mr Gérard Vitte indique qu'il est également important de développer l'usage de la voiture électrique.

**Sur le volet commercial**, (cf présentation jointe par courriel) Karen Mc Kormick de l'agence d'urbanisme de Lyon rappelle les principaux constats du territoire avec une dynamique commerciale importante et des marges de manœuvre réduite en termes de développement de grands équipements. Elle précise que les élus du Bureau n'ont pas souhaité recourir au document facultatif qu'est le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), ni pour le DAC ancienne version.

Elle présente les orientations générales du PADD sur le volet commercial ainsi que le projet de hiérarchisation des polarités et sites commerciaux.

Sur ce dernier point, Mr Le Président indique que cette carte lui paraît cohérente et qu'il convient de s'assurer de la cohérence avec les SCoT voisins.

Il est remarqué qu'il convient effectivement de connaître les enjeux avec les territoires environnants notamment en termes de déplacement vers des pôles commerciaux extérieurs au territoire.

**Sur la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise modifiée**, Jean-Christophe Tépélian de l'agence d'urbanisme indique que les évolutions de contenu impactent le territoire du SCoT en termes d'encadrement de l'habitat mais aussi du développement économique. Cette modification implique également la nécessité pour le SCoT de prévoir l'accueil de 150 à 200 ha d'activités économiques notamment logistiques en extension du Parc de Chesnes, et l'accueil d'une plateforme multimodale à Grenay. La plaine d'Heyrieux est identifiée comme espace d'envergure métropolitaine à renforcer.

Cette modification concerne 17 communes dont 6 du SCoT Nord-Isère.

Sur l'encadrement de l'habitat, le représentant de la commune de Satolas et Bonce indique que les taux de construction sont trop faibles pour maintenir le dynamisme des villages. Il précise également la volonté de la commune de maintenir l'artisanat en place.

Un représentant de la CCCND indique leur avis défavorable pour la mise en place d'un PAEN sur leur territoire.

Concernant le volet équipement commercial et artisanal du SCOT Nord-Isère et précisant les objectifs poursuivis pour la révision du SCOT sur ce volet, le Président rappelle que l'ensemble des élus a reçu le projet de délibération dans la note de synthèse.

Il présente les éléments de contenu et rappelle que les arguments viennent d'être présentés sur l'état d'avancement de la révision sur le volet commercial sur le fait de ne pas opter pour le DAC ni pour le DAAC. Il indique précisément les 6 objectifs poursuivis en matière d'équipement commercial et artisanal.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération concernant le volet équipement commercial et artisanal du SCOT Nord-Isère et précisant les objectifs poursuivis pour la révision du SCOT sur ce volet.*

Concernant versement d'une indemnité de fonction aux élus et détermination du taux des indemnités, le Président précise que suite à l'élection du nouveau Président il est proposé de maintenir les indemnités versées aux 12 Vice-présidents et au Président sur la base du même taux et montant que précédemment.

*Le Comité syndical approuve à l'unanimité la délibération de versement d'une indemnité de fonction aux élus du Bureau sur la base suivante, et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :*

- Président : 10.53 % de l'indice 1015 soit 400.29 € brut mensuel
- Vice-présidents : 7.90 % de l'indice 1015 soit 300.32 € brut mensuel

La séance est levée à 22h00

Le Président



Alain BERGER